

Décret

Générale

colonial

Décret n° 02-353-1926 promulguant les nouveaux trainements des fonctionnaires de l'inspection générale des travaux publics des colonies.

n° 02-353-1926

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
6 avril 1926

Numéro JO
n° 353 du 30/04/1926

Date du numéro
30 avril 1926

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances. Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1893: Vu l'arrêté du 1 octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu le décret du 3 mars 1926 fixant les nouveaux traitements des fonctionnaires de l'inspection générale des travaux publics des colonies.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — Est promulgué à la Côte française des Somalis, pour y être exécuté selon ses formes et tenir le décret du 5 mars 1926 fixant les nouveaux traitements des fonctionnaires de l'inspection générale des travaux publics des colonies, Art. 2. — présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac